

AR Prefecture
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le vingt-huit mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERIAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328_D_057

Le Conseil Communautaire,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Objet : Budget Annexe
Pépinière
d'Entreprises du
Viaduc : Budget
Primitif 2023

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 14 février 2023, Monsieur GIRODET, Président de la Communauté de Communes Loire Semène, présente le budget primitif 2023 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à : 57 810,00 €

Pour la section d'investissement à : 520 973,36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

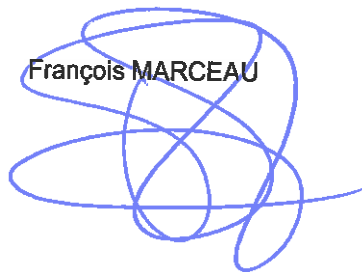
Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU



Au registre sont les signatures.

Le Président,

Frédéric GIRODET

